

Les revenus d'un curé de montagne et l'âme d'une paroisse, d'après l'inventaire des biens de l'Eglise, aux Avanchers sous la Révolution

Lucien Chavoutier. Les cahiers du Vieux Conflans –n°152

Un gros dossier déposé aux Archives diocésaines de Tarentaise conserve l'original de l'inventaire des biens du clergé de la paroisse des Avanchers. Les mêmes archives possèdent également 22 actes originaux sur les 106 fondations mentionnées dans l'inventaire dressé du 12 au 15 décembre 1792, en application du décret de l'Assemblée des Allobroges du 26 octobre 1792.

Dans les villes, l'inventaire commence aussitôt, sous l'impulsion des clubs et des sociétés populaires. Dans les villages, il suffit de quelques activistes (voire d'un seul) pour qu'il y ait mise en œuvre. Ce fut le cas aux Avanchers, ce qui nous vaut un inventaire précoce (mi-décembre), alors qu'à Queige, entre autres paroisses, on attendra le 22 février 1793.

L'inventaire donne un état minutieux du temporel de la paroisse, des confréries et des chapelles rurales. Grâce à la Révolution, (si l'on peut dire), nous avons donc une photographie des biens et des revenus du curé...

Le curé est alors l'homme du culte divin et les fidèles le voient comme tel, puisqu'il utilise largement son temps à de longues célébrations de grandes messes, chantals et Requiem, avec la participation de clercs (chantres, sacristains) 183 jours par an, qui devaient manger ses matinées et celles du vicaire assistant.

Il tire l'essentiel de ses revenus des honoraires perçus pour ses services culturels. Si l'on ajoute en effet les sépultures (une douzaine par an), les mariages (une douzaine aussi), les baptêmes (de 14 à 20 selon les années), et si l'on compte les longs déplacements pédestres vers les chapelles de village, on obtient du curé l'image nette d'un serviteur du culte divin. L'éducation de la foi passait à l'époque par ces célébrations et la rencontre quotidienne, tout comme une bonne part de la catéchèse à travers la prédication.

On remarque aussi une assez substantielle majoration de revenus à partir de 1650. Il suffit de comparer les chiffres des Actes de visite pastorale jusqu'en 1653 et la masse de fondations enregistrées à partir de 1643 (le plus vieil acte notarié conservé aux archives). Certes, des documents anciens ont pu se perdre. Mais ne faut-il pas plutôt penser à un effet positif de la réforme catholique, qui insiste sur la célébration eucharistique, l'intercession pour les défunts, le rôle du sacerdoce ? L'essor des biens affectés à la vie matérielle du

clergé doit sans doute s'apprécier en contrepoint de la doctrine du concile de Trente et de ses somptueuses manifestations artistiques dans l'art baroque.

Dans ce contexte, le curé des Avanchers reste très proche de ses paroissiens par son genre de vie. Il devait être lui-même un peu paysan et «vivre en partie de son bien», d'où un supplément en nature. En effet, on trouve dans l'inventaire du presbytère : un grand jardin de 2200 m², un pressoir «n'ayant plus que les deux plats et la vis», une cuve en bois de sapin à deux cercles de bonne valeur, un tonneau en bois dur à trois cercles de fer (7 setiers), une fromagère en bois de sapin attachée au plancher du «froidier», des fourrages dans les écuries (11 avril 1793). Le curé des Avanchers devait être un «curé-paysan». Il avait certes une vie aisée, mais ne dépassait guère du lot. Il semble que les populations rurales, qui vivaient en autosubsistance, pauvres mais «vivant du leur», n'auraient pas pu faire un autre statut à leur desservant.

Les documents dépeignent aussi la mentalité et l'âme de ces gens. D'abord leur esprit juridique, précis, parfois chicanier. Cette image ne brouille pas celle qu'on connaît des Savoyards d'autrefois. Même aux Avanchers, une rente reste en procès entre les mains du premier président Sapeur au Sénat de Savoie depuis, le 17 juin 1752, portant sur 120 livres, de capital et 6 livres de revenus. Les 9/10^e des actes passent devant notaire.

Mais, comme l'ont bien souligné MM. Chetail et Poisson au Congrès de Moûtiers sur les notables, la masse des testaments, parmi lesquels ceux des Avanchers, témoigne aujourd'hui encore de la profonde piété de ces hommes et femmes qui constituent au profit de la vie matérielle de leur église, et de la vie quotidienne du curé, une multitude d'humbles rentes, en majorité ne dépassant pas deux livres chacune. On découvre en filigrane la spiritualité d'une époque. Tous ces gens apparaissent préoccupés de leur salut éternel. Ils signent des testaments et des fondations à finalité religieuse : messes, services de requiem, bénédictions, missions attestent leur foi profonde et absolue dans l'au-delà.

Leur horizon spirituel ne semble guère, au vu de ces dossiers, dépasser la paroisse. Le village vivait en autarcie. Il n'y avait ni médias, ni moyens de transport faciles, ni nécessité de se déplacer, hormis pour les migrants saisonniers. D'où l'absence de legs charitables à but humanitaire. Il n'existait probablement pas de mendiants ni de malheureux au village. La solidarité familiale suffisait, dans la généralité des cas, à répondre aux besoins. Il faut voir dans ce fait le signe d'une société égalitaire et communautaire, beaucoup plus qu'un témoignage d'indifférence à la pauvreté, peut-être à quelques misères. On était certes «pauvre» en général. On a noté d'ailleurs la modicité des capitaux financiers légués, dont le quart provient du revenu de terres

hypothéquées, toujours propriété des héritiers, mais grevées de quelques messes par an. On ne sort pas d'argent, ou très peu.

Mais tous ces gens avaient fondé des messes pour leur salut éternel et ainsi assuré à leur curé une existence sans souci matériel. Lorsque la Révolution a accaparé, recensé, puis vendu ces biens, c'est la population qui fut spoliée. Quant au prêtre — au statut bien différent ici des grands évêchés et des puissantes abbayes — il vit dans la dépendance de ses paroissiens, comme un usufruitier, qui ne possède pas lui-même les biens de fondation. Il vit dans la condition du serviteur au milieu d'un peuple auquel il consacre l'essentiel de son temps en actes cultuels, étroitement liés dans la mentalité populaire au mystère du salut éternel, comme on le voit dans ces fondations presque exclusivement à finalité dernière, par-delà la mort.